



ifce
institut français
du **cheval**
et de l'équitation



les Haras
nationaux



le Cadre
noir

ASSOCIATION FRANCAISE DU CHEVAL MINIATURE

Haras National du Pin- Le Pin-au-Haras- 61130

www.cheval-miniature-afcm.com

afcm.infos@orange.fr

Tél : 0(33)7 70 70 48 09



STUD BOOK DU CHEVAL MINIATURE FRANÇAIS (SB du CM-Fr)

JUMENT Reproductrice dans le SB du CM-Fr (article 8)

- Pas de Commission d'Inspection pour les Juments AMHA, BMHS, FMHA
- Passage en Commission d'Inspection à Titre Initial pour les Juments issues d'autres SB

Nom du Cheval	
Sexe	
Date Naissance	
Robe	
Taille	
Age	
N° Sire	

Race ou appellation :

Nom du PERE (si connu) :

Nom de la MERE (si connue) :

Propriétaire	
Adresse	
Tél	
Email	
Nom et adresse du Naisseur	

Pour chaque demande d'inscription **JUMENT en tant que Reproductrice au SB du CM-Fr** il est nécessaire de joindre :

- 3 photos récentes :
- --une de face en entier -- une de profil droit en entier--une du profil gauche en entier
- les photocopies des papiers étrangers
- la photocopie du document d'identification SIRE, livret validé
- le génotype déterminé
- **un chèque de 30 € pour les membres AFCM**
à l'ordre de l'AFCM- BP 60015- 14805 Deauville Cedex
- **un chèque de 50 € pour les non-membres.**
à l'ordre de l'AFCM- BP 60015- 14805 Deauville Cedex

- Après vérification des documents par l'AFCM et l'IFCE, cette Jument sera ensuite enregistrée dans la base SIRE comme :

« JUMENT confirmée pour produire dans le SB du CM-Fr » sans que son appartenance à son Stud BOOK de naissance s'en trouve modifiée.

ATTESTATION : « Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant dans mon dossier de demande d'Inscription au Stud -Book du Cheval Miniature Français. J'adhère à toutes conditions qui y sont énoncées. En cas de fausses déclarations, j'accepte que mon cheval encoure la radiation du SB du CM Fr. »

Date :Signature.....Lu et approuvé (écrit) :

POUR INFO (extrait du SB du CM-Fr)

Article 8

Confirmation des juments

Les juments inscrites au stud-book du Cheval Miniature Français sont confirmées d'office pour produire au sein du stud-book du Cheval Miniature Français.

Les juments inscrites à la naissance à un des stud-books figurant en Annexe II sont confirmées pour produire au sein du stud-book du Cheval Miniature Français sous réserve d'effectuer une demande auprès de l'Association Française du Cheval Miniature accompagnée des pièces justifiant leur inscription au titre de l'ascendance à un des stud-books figurant en annexe II.

Les juments inscrites à la naissance à un stud-book étranger reconnu par l'Union européenne autre que ceux listés à l'annexe II sont confirmées pour produire au sein du stud-book du Cheval Miniature Français sous réserve de respecter les conditions suivantes :

- ☞ Effectuer une demande auprès de l'Association Française du Cheval Miniature ;
- ☞ Avoir été examinées par la commission d'inspection et avoir obtenu un avis favorable.